



SIVOM de Villefranche-sur-Mer

Guide à l'usage des familles

Séjour à Algajola en Haute Corse du 28 juillet au 06 août 2018 enfants de 8 à 14 ans 25 places

SIVOM de Villefranche s/mer
4 rue de l'Esquiaou
06230 Villefranche s/mer
Tél. 04.93.01.86.60

Madame, Monsieur,

Votre enfant va partir 10 jours en séjour qui se déroulera à Algajola en Haute Corse.

Le groupe sera hébergé :

Au camping Cala di sol, à 500 mètres de la plage d'Aregnu, dans des tentes bungali, équipées de véritable lits et d'un revêtement au sol de type parquet pouvant accueillir de une à six personnes au cœur d'une aire de camping spacieuse et ombragée.

Des espaces sanitaires seront réservés pour le groupe.

L'aire de camping propose également des espaces de détente avec babyfoot, tables de ping-pong et une aire de jeux de type stade. Une équipe titulaire des diplômes nécessaires à la confection des repas assurera l'intégralité du service de restauration du déjeuner au dîner en passant par le pique-nique.

Extrait de la charte intercommunale de l'enfance et de la jeunesse :

- Développer la socialisation et l'engagement citoyen des enfants et des adolescents
- Faciliter l'accès de tous les publics aux équipements, structures d'accueil, de loisirs, pratiques sportives et culturelles
- Accompagner la fonction éducative des parents
- Favoriser l'équilibre et la santé des jeunes

Extrait du projet éducatif.

Le projet vise le développement de la personne dans sa globalité.

- L'enfant est un être unique qui se construit progressivement sur le temps des loisirs en complément de celui vécu à l'école ou dans la famille.
- L'animateur est une personne ressource et référent, il accompagne l'accès à l'autonomie de l'enfant lors des temps où il lui est confié.
- Dans le cadre du séjour les équipes d'encadrement favorisent l'expression, la communication, la créativité et l'autonomie de l'enfant dans le respect des règles.

Projet de fonctionnement

1- La vie quotidienne.

A/ Nature des activités proposées et conditions de leur mise en œuvre

Les repas du soir seront pris :

- soit en salle de restauration au camping
- soit sur le lieu d'activité en pique-nique

Et votre enfant bénéficiera des activités suivantes :

- Une séance de randonnée aquatique et sortie en mer
- Une randonnée
- Une séance de kayak de mer
- Une séance de paddle
- Une séance en sortie VTT
- Une demi-journée de visite du village d'Algajola
- Des grands jeux, des veillées, des promenades

Des activités seront proposées à la carte, notamment pour les veillées. Votre enfant aura la possibilité de choisir son activité, voire de proposer lui-même une activité inédite.

Elles se déroulent en quatre temps : la sensibilisation (affichage, discussion avec le groupe, petite saynète), la préparation (avec le groupe ou par l'animateur), l'animation proprement dite et le temps du rangement (avec les enfants dans le but de les sensibiliser au respect du matériel).

Peuvent-être également organisés des grands jeux d'intérieur, des activités calmes et des temps « libres ».

B/ Répartition des temps respectifs d'activités et de repos (rythme du séjour)

Pour le bon déroulement de son séjour, nous veillerons à ce que le rythme des journées soit adapté à votre enfant. Ainsi, nous serons particulièrement vigilants sur les points suivants :

- Mise en place d'un petit déjeuner échelonné entre 8 heures et 9 heures, possibilité d'organiser une grasse matinée au moins deux fois dans le séjour.
- Mise en place d'un temps calme après le repas de midi, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Mise en place d'un temps calme après l'activité et avant le repas du soir, dans les chambres ou dans les salles d'activités.
- Coucher dans le calme à partir de 21 h 00 selon l'âge et le besoin exprimé par l'enfant.
- Il sera demandé aux jeunes de participer au débarrasage et au nettoyage des tables dans le cadre d'une intention éducative visant à favoriser leur autonomie et le respect envers le personnel de service.

C/ Modalités de participation des mineurs (règles de vie)

L'objectif du séjour est que votre enfant et ses camarades passent de bonnes vacances.

La vie en collectivité appelle le respect de certaines règles qui seront expliquées aux enfants dès le début du séjour. L'équipe d'animation s'attachera à aborder tous les aspects de la vie en collectivité d'un séjour et notamment les points suivants en accord avec la législation en vigueur sur le territoire français :

- L'achat et la consommation d'alcool est strictement interdite pour les mineurs.
- La consommation de produits illicites (stupéfiants,...) est strictement interdite et soumise à des poursuites judiciaires ;
- La consommation de tabac est interdite en dessous de 16 ans.

En ce qui concerne la consommation de cigarettes nous ajoutons au cadre législatif les règles de fonctionnement suivantes :

- Les jeunes au-delà de 16 ans auront la possibilité de fumer uniquement si une autorisation parentale écrite et signée est fournie au directeur du séjour avant le départ. Un lieu et des temps seront alors définis à cet effet sous contrôle d'un animateur.
- Les jeunes qui arrivent non-fumeurs repartent non-fumeurs.
- Les jeunes qui arrivent fumeurs seront sensibilisés par les animateurs aux conséquences de leur consommation.

Le non-respect du cadre défini ci-dessus fera immédiatement l'objet d'un signalement à la famille et de sanctions en rapport avec la faute.

La mixité / La sexualité : **aucune mixité n'est admise dans les chambres** ni dans les douches ou autres espaces intimes.
En aucun cas nous n'accepterons agressivité, violences verbales et physiques, dégradations, et irrespect à l'égard de qui que ce soit.

2- Le fonctionnement de l'équipe.

L'équipe pédagogique est constituée d'un directeur/directrice BPJEPS et de trois animateurs titulaires du BAFA, le taux d'encadrement prévu par les textes est de un animateur pour 12 enfants.

Le directeur est le premier garant du projet pédagogique il est responsable de l'organisation du séjour.

Il a un rôle de supervision dans chaque domaine de la vie du séjour : relations, administratif, économe, vie quotidienne.

Par ailleurs, il a en charge le lien avec l'organisateur du séjour, le gestionnaire et les familles.

Le directeur encadre et accompagne l'équipe d'animation auprès des enfants.

3. Accueil et modalités d'évaluations

A/ Avant le séjour : réunion d'information aux familles

Sera présenté par le directeur du séjour :

-Le programme prévisionnel d'activités qui sera secondairement téléchargeable sur le site du SIVOM.

-Les règles du bien vivre ensemble à respecter lors du séjour

B/ Pendant le séjour

Les réunions quotidiennes auront pour objet de peaufiner le planning, d'échanger sur les activités réalisées et à venir et de réguler les différents du quotidien.

C/ En fin de séjour

Organisation d'une réunion bilan avec le groupe par l'équipe d'animation.

D/ Après le séjour

Le service enfance et jeunesse du SIVOM de Villefranche-sur-Mer se rapprochera de vous pour recueillir votre opinion et celle de votre enfant sur l'organisation du séjour.

Quelques conseils supplémentaires



1- Le Téléphone – Adresse

En cas d'urgence ou de problème pendant le séjour, vous pouvez joindre le directeur du séjour au numéro qui vous sera communiqué et précisé sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer. Nous vous conseillons d'appeler de préférence entre 17 h 30 et 19 h 00, la plupart des activités de la journée se déroulant à l'extérieur.

Un fil rouge (répondeur vocal et lien photos) sera mis en place afin de permettre aux parents d'avoir quotidiennement des nouvelles par le biais des messages et de photos qui y seront déposés par les enfants sous la surveillance du responsable du groupe.

Une photothèque sera mise en place sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer et complétée au fur et à mesure si possible afin de permettre à la famille de profiter également des moments partagés par le groupe.

Le directeur du séjour sera régulièrement en relation avec les représentants du SIVOM de Villefranche-sur-Mer, qui s'assurera du bon déroulement des activités.

L'adresse du centre est la suivante :

**SEJOUR LSCA-SIVOM
NOM- PRENOM DU JEUNE
Algajola Sport Nature
Résidence Bella Vista
20 220 Algajola**

2- Visite – accès au centre

Compte tenu de la durée du séjour, il n'y a pas de journée parents prévue. Dans l'intérêt de votre enfant, les visites devront avoir un caractère exceptionnel.

Pour des raisons d'organisation, nous vous demandons de prévenir le directeur du séjour au moins 48 h 00 à l'avance. Vous devrez signer une décharge de responsabilité avant d'aller récupérer votre enfant.

Note importante : Vos parents ou amis qui désirent emmener avec eux votre enfant doivent présenter une autorisation écrite et signée par le responsable légal (père-mère-tuteur) et présenter une pièce d'identité en cours de validité. Les autorisations téléphonées ne seront pas valables.

3- Le trousseau

Le trousseau est disponible sur le site du SIVOM de Villefranche-sur-Mer dans les activités enfance et jeunesse et vous permet de préparer au mieux la valise de votre enfant.

4- Voyage et horaires

Les voyages allers et retours s'effectueront en bateau avec Corsica ferries.

Rassemblement:

Le samedi 28 juillet 2018 à 13h15 sur le port de Nice.

Départ du bateau à 14h45

Retour :

Le lundi 06 août 2018 à 13h00 au port de Nice, l'horaire d'arrivée peut être modifié en fonction des conditions de navigation.

5- Documents administratifs :

Pièces obligatoires à transmettre au directeur du séjour :

Au plus tard le jour de la réunion d'information organisée le mardi 03 juillet 2018 à 17h00 à l'espace jeunes de Beaulieu-sur-Mer

ATTENTION : si l'une des pièces ci-dessous est manquante votre enfant ne pourra pas partir en séjour.

- 1- Photocopie d'une pièce d'identité valide de l'enfant (carte nationale d'identité ou passeport) original à fournir le jour du départ.
- 2- Un test anti panique

6- Argent de poche – objets de valeur

Le montant de l'argent de poche est laissé à votre appréciation. Selon leur âge, nous leur proposons de gérer avec eux.

Nous vous déconseillons de munir vos enfants d'objets de valeur (bijoux, montre, appareil photo, téléphone portable...) ou de vêtements de marque. L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le séjour.

Ce séjour doit permettre l'échange, la rencontre et la création d'une dynamique de groupe ce qui est dans la vie quotidienne bien souvent court-circuité par un isolement sous un casque audio ou un écran portable (consoles, tablettes, Smartphones,...).

C'est pourquoi nous invitons les enfants et leurs familles à laisser ce type de matériel à la maison pour profiter pleinement de l'expérience humaine proposée.

7- Consignes sanitaires

Un assistant sanitaire, animateur diplômé PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) est présent sur le séjour.

En cas de problème de santé, quel qu'il soit, un médecin prendra en charge votre enfant.

Aucun médicament allopathique ou homéopathique ne sera donné sans une ordonnance en cours de validité.

Dans l'intérêt de votre enfant, nous vous demandons de signaler sur la fiche sanitaire le moindre problème de santé, afin de nous permettre de réagir au mieux et de pouvoir transmettre si besoin ces informations au corps médical (allergies médicamenteuses ou alimentaires, régimes particuliers, opérations antérieures, traitement en cours...).

8- Assurances

Tous les enfants et les personnels pédagogiques du centre sont couverts par l'assurance de l'association pour les risques responsabilité civile et dommages corporels quelles que soient les activités pratiquées pendant le séjour. En cas de sinistre, nous effectuons les démarches auprès de notre assureur pour la déclaration (à nous fournir un certificat médical, pour dommages corporels). En revanche il vous incombe de faire les démarches auprès de notre assureur pour le remboursement des frais de santé.

Si vous souhaitez bénéficier d'une assurance annulation séjour, il vous appartient de la souscrire.

Notre assurance : M.M.A – 18 Rue Pastorelli– 06000 Nice.

Pour l'équipe d'animation,

Le directeur du séjour.